



**JULIETTE  
HARRISSON  
ST-  
LAURENT**

Le mercredi 13 janvier  
1915 - Le lundi 28  
décembre 2020

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de madame Juliette Harrison, décédée le 28 décembre 2020, à l'âge de 105 ans et 11 mois, au Centre d'hébergement Marie-Anne Ouellet.

Elle était l'épouse de feu monsieur Léon St-Laurent.

Elle était la fille de feu monsieur Joseph Harrison et de feu madame Marie-Louise Durette.

Madame Harrison laisse dans le deuil,

ses enfants :  
Gaby (Roger),  
Mario (Nicole);

ses petits-enfants :  
Manon (Emmanuel),

Marc,  
France,  
Johanne;

ses arrière-petits-enfants :

Miranda,  
Vincent (Éliane),  
Marie-Pier,  
Ann-Sophie,  
Annabelle;

son arrière arrière-petit-fils :

Tom;

Elle laisse aussi dans le deuil, ses neveux et ses nièces, ses cousins et ses cousines ainsi que de nombreux parents et amis(es).

//

La famille recevra les condoléances à la

Maison commémorative familiale  
FOURNIER  
57, rue St-François  
St-Noël

le lundi 4 janvier 2021, de 19 h à 22 h.

La célébration commémorative aura lieu à l'église de St-Noël, le mardi 5 janvier à 10 h 30.

Mardi, jour de la célébration, la Maison commémorative ouvrira à compter de 9 h.

L'inhumation aura lieu au cimetière de St-Noël, ultérieurement.

Ceux et celles qui le désirent peuvent envoyer des marques de sympathie ou faire un don à la Fabrique de St-Noël, par l'entremise de l'hôtesse.

La famille tient à remercier tout le personnel de la Résidence Marie-Anne Ouellet, et plus particulièrement celui du 2e étage pour la qualité des soins prodigués à notre mère Juliette.

Un merci chaleureux au docteur Suzanne Paquet pour son dévouement et sa générosité envers maman et ses proches.

Merci également à Lyne Gagné, Mélissa Gagnon et le personnel de la Résidence Beauséjour de Saint-Noël qui ont bien accueilli maman. Elle a eu le privilège d'y recevoir des soins de qualité et de demeurer dans son milieu.

**AVIS IMPORTANT \*\*\*** Considérant la situation provoquée par le virus COVID-19 et en respect des recommandations du Ministère de la santé publique, un rassemblement de seulement 25 personnes est autorisé. De plus, le port du couvre visage sera obligatoire lors de votre visite à la Maison Fournier.